

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion des 22 et 23 avril 2024

1. COMPETITIONS

1.1. Homologation des résultats / classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- PRO D2 à l'issue de la 23^{ème} journée de la saison 2023/2024 ;
- TOP 14 à l'issue de la 18^{ème} journée de la saison 2023/2024.

1.2. Point d'étape Affluences

Après respectivement 21 et 27 journées de championnat, le TOP 14 connaît une hausse des affluences de 3,5% (14 997 spectateurs de moyenne) par rapport à la saison passée, lors de laquelle le TOP 14 avait battu son record historique.

En PRO D2, les affluences sont en hausse de 15% (5 316 spectateurs de moyenne) par rapport à la saison passée.

1.3. Consultation GPS 2025-2029 : cadrage et modalités de financement

Le Comité Directeur a décidé lors de sa réunion du 26 mars de lancer en avril 2024 une consultation conjointe FFR/LNR pour désigner le fournisseur officiel GPS unique pour le cycle 2025/2026 à 2028/20289. La solution retenue devra être utilisée par les 30 clubs professionnels et les équipes de France à compter de la saison 2025/2026.

Lors de la réunion du 22-23 avril, le Comité Directeur a statué sur le processus de financement suivant :

- TOP 14 - Quota prévu dans la consultation 2025-2029 : 75 par club
- PRO D2- Quota prévu dans la consultation 2025-2029 : 45 par club
- FFR - Quota prévu : 200
 - ⇒ Soit 1 900 GPS au total par saison (location)

La LNR contractera de façon centralisée pour le compte des 30 clubs avec le prestataire retenu à hauteur des quotas prévus par club.

La LNR refacturera forfaitairement chaque club de sa quote-part à hauteur du quota prévu selon le même principe que pour d'autres services mutualisés.

Chaque club aura la possibilité de commander des GPS supplémentaires en bénéficiant du tarif négocié qu'il règlera directement au prestataire.

2. INTERNATIONAL

Le Comité Directeur est informé des sujets en cours relatifs aux compétitions organisées par l'EPCR ainsi que sur les travaux d'évolution des règles du jeu en cours au sein de World Rugby.

3. PLAN STRATEGIQUE

Un point d'information est effectué sur :

- la tournée d'information du plan stratégique 2023/2027 : 5 étapes ont été organisées avec 4 à 5 clubs à chaque fois et la participation au total d'une centaine de collaborateurs des clubs.
- le dossier régulation Agents sportifs.

4. FFR-LNR

Un point d'information sur les travaux en cours dans le cadre du dossier Assurances est présenté par la FFR, ainsi que qu'un compte-rendu du dernier Comité pilotage « Equipe de France » qui a lancé les discussions sur les aménagements de la convention FFR-LNR pour le cycle 2024-2027.

5. FINANCES

5.1. Budget estimé 2023/2024

Une présentation de l'estimé budgétaire 2023/2024 est effectuée selon la nouvelle présentation budgétaire résultant du passage à la distribution « 70/30 » sur l'ensemble du résultat net de la LNR. Cette nouvelle présentation est articulée autour des principales missions de la LNR :

- Organisation des Championnats
- Développement commercial et Promotion des Championnats
- Gouvernance et Coordination
- Distribution aux clubs

Malgré le non versement en 2023/2024 de la part de la LNR sur l'héritage de la Coupe du Monde¹, l'estimé budgétaire fait ressortir une marge avant distribution aux clubs de 121,2 M€ (avant remboursement de l'annuité d'emprunt de 3 M€), en progression de 2,7 M€ par rapport au budget initial. Aucune décision d'affectation de cette marge supplémentaire n'est prise à ce stade compte tenu des aléas restant à lever sur la construction budgétaire 2024/2025.

Un nouvel estimé sera présenté en Comité Directeur le 21 juin.

5.2. Lettre de cadrage versements 2024/2025

Le Comité Directeur a acté les critères de versements 2024/2025 suivants :

¹ budgété initialement à 2,7 M€ en 2023/2024

- Primes Montée/Descente : inchangé
 - TOP 14 club promu : 1.0 M€
 - PRO D2 club promu : 300 K€
 - PRO D2 club relégué : 600 K€

- Parts Solidarité Prévisionnelles :
 - TOP 14 : 2 207 K€ (vs 1 983 K€ au budget 2023-24)
 - PRO D2 : 952 K€ (vs 966 K€ au budget 2023-24 et vs 928 K€ au stade de la lettre de cadrage 2023-24)

- Parts Solidarité Coupes d'Europe : inchangé
 - TOP 14 :
 - Clubs évoluant en Champions Cup : 557 K€
 - Clubs évoluant en Challenge Cup : 374 K€
 - PRO D2 : 206 K€

- Méritocratie Coupes d'Europe: maintien de l'enveloppe de 1.0 M€

- Prize Money In Extenso SuperSevens: maintien de l'enveloppe de 500 K€

- Méritocratie 5 Saisons : maintien de l'enveloppe pour atteindre 5 300 K€

- Méritocratie Saison en Cours : inchangé dans les deux divisions
 - TOP 14 : 13.9 M€
 - PRO D2 : 2.8 M€

- Contribution TV TOP 14 : inchangé
 - Enveloppe de 2,5 M€
 - Tout club de TOP 14 à domicile diffusé sur le créneau Prime Time du Dimanche 21.00 sur la chaîne Canal+ Premium bénéficie d'une contribution de 100 K€.

- Mise à disposition du XV de France : réévaluation de l'indemnisation. L'indemnité Jour/Joueur est fixée à 1 900 € (vs 1 800 € en 2023-24).

- JIFF : inchangé dans les deux divisions
 - TOP 14 : 5 060 K€
 - PRO D2 : 4 411 K€

- CDF : inchangé dans les deux divisions
 - TOP 14 : 3 460 K€
 - PRO D2 : 2 911 K€

- Fonds Stade :
 - TOP 14 : 4 900 K€ (soit 350 K€ pour un club labellisé Or, 315 K€ pour un club labellisé Argent et 280 K€ pour un club labellisé Bronze)
 - PRO D2 : 2 480 K€ (soit 155 K€ pour un club labellisé Or ou Argent et 124 K€ pour un club labellisé Bronze)

- Montants Garantis : réévaluation
 - TOP 14 : 3 400 K€ (vs 3 300 K€ en 2023-24)
 - PRO D2 : 1 750 K€ (vs 1 700 K€ en 2023-24)

 - RIF : maintien du taux d'application de la RIF à hauteur de 50% entre clubs professionnels

 - Emprunt : inchangé dans les deux divisions
- Les quotités de remboursement – sur la base d'un emprunt de 15 M€ amortissable sur 5 annuités à compter de la saison 2021-22 - sont les suivantes :
- TOP 14 : 166 K€ par an par club - 2 318 K€ pour 2024-25
 - PRO D2 : 43 K€ par an par club - 682 K€ pour 2024-25

5.3. Procédures internes

Le Comité Directeur a entériné les ajustements des seuils de délégations de signatures en vigueur au sein de la LNR.

6. RAPPORT DE L'AUTORITE DE REGULATION DU RUGBY (A2R)

La synthèse du Rapport de l'Autorité de Régulation a été présentée en séance par Dominique Debreyer. Le rapport complet est en ligne sur le site internet de la LNR.

7. LABEL STADES

Le Comité Directeur a acté les décisions d'attribution du Label Stades 2023-2028 pour les clubs de TOP 14.

Pour rappel, le Label Stades LNR, initié en 2012, est un dispositif incitatif, intégré aux règles de distribution de la LNR (Fonds Stade, représentant un montant total de 4,9 millions d'euros pour le TOP 14), réunissant des recommandations évolutives destinées à être utilisées lors de projets de modernisation, de rénovation et / ou de construction de stades. La LNR a mis en place en début de saison le Label de 3^{ème} génération pour la période 2023/2028 avec des qualifications de 3 niveaux : Label Rugby Bronze, Label Rugby Argent et Label Rugby Or et des versements attribués par la LNR selon les niveaux obtenus. Le Label Stades v3 conforte les acquis des Labels précédents tout en valorisant certaines thématiques identifiées comme des enjeux actuels et futurs, et notamment la RSE (volet infrastructurel et empreinte écologique) et l'expérience spectateurs (amélioration du confort et des services aux spectateurs).

Tous les clubs de TOP 14 ont été audités en suivant le cahier des charges de ce Label sous les six grandes thématiques (caractéristiques générales du Stade, zone compétition, zone grand public, zone média, zone hospitalités, volet exploitation) et le Comité Directeur a acté la labellisation des clubs suivants réalisée par la Commission stades de la LNR :



Il en résulte les affectations suivantes au titre du fonds stades 2023/2024 :

STADE	CLUB	SCORE	LABEL OBTENU	FONDS STADES	DELTA NON DISTRIBUÉ	TOTAL À PERCEVOIR
Marcel Michelin	ASM Clermont Auvergne	820	Label Rugby Or***	350 000 €	- €	382 500 €
Jean Dauger	Aviron Bayonnais Rugby Pro	672	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Pierre Fabre	Castres Olympique	561	Label Rugby Bronze*	280 000 €	70 000 €	312 500 €
Matmut Stadium	LOU Rugby	826	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
GGL Stadium	Montpellier Hérault Rugby	767	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Charles Mathon	Oyonnax Rugby	575	Label Rugby Bronze*	280 000 €	70 000 €	312 500 €
Paris La Défense Arena	Racing 92	856	Label Rugby Or***	350 000 €	- €	382 500 €
Mayol	RC Toulonnais	608	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Hameau	Section Paloise Béarn Pyrénées	665	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Jean Bouin	Stade Français Paris	814	Label Rugby Or***	350 000 €	- €	382 500 €
Marcel Deflandre	Stade Rochelais	765	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Ernest Wallon	Stade Toulousain	684	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Chaban Delmas	Union Bordeaux-Bègles	633	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Aimé Giral	USA Perpignan	608	Label Rugby Argent**	315 000 €	35 000 €	347 500 €
Total				4 445 000,00 €	455 000 €	4 900 000 €

Au cours de la période 2023-2028, chaque club a la possibilité de solliciter une actualisation de sa labellisation en fonction des évolutions apportées à son enceinte.

La labellisation des clubs de PRO D2 au titre du Label Stades 2023-2028 interviendra quant à elle lors de la saison 2024/2025.

8. RSE

Le Comité Directeur a acté le lancement de la 1^{ère} phase du plan d'action handicap du rugby professionnel.

Par ailleurs, un point d'information sur le bilan carbone LNR et la priorisation du plan d'action est présenté.

9. REGLEMENTS 2024/2025

Le Comité Directeur a adopté les modifications réglementaires pour la saison 2024/2025. Ces modifications figurent en annexe au présent relevé de décisions. Celles relatives au règlement de l'autorité de régulation et aux centres de formation ne seront définitives qu'après approbation par la FFR.

10. MARKETING - PARTENARIAT

Le Comité Directeur a pris acte de l'extension du partenariat d'In Extenso au tournoi féminin à 7 intégré au Supersevens, et ce pour les deux prochaines éditions (2024 et 2025).